



REGLEMENT

ARTICLE 1 : CONCEPT

Les challenges de la **Bondoufloise** connectée, sont des activités physiques mises en place par la Mairie de Bondoufle. Ces événements ne sont pas des compétitions sportives mais une action de la municipalité qui souhaite au travers de cette course connectée motiver les gens à faire du sport.

En effet il est important de retrouver une dynamique sportive, largement amputée à cause de la crise sanitaire. La municipalité souhaite faire participer le plus grand nombre de personnes, tout âge confondu.

Au travers de cette course la ville a aussi pour but de recréer du lien et de l'échange entre les personnes autour d'un point commun : la pratique sportive de ces courses. Les divers confinements que nous devons respecter ont rongé nos liens sociaux, isolant certains. Il est temps de nous ouvrir à nouveau sur les autres.

Par ailleurs comme la ville est labellisée « Terre de jeux 2024 », les élus aux sports ont pour objectif d'atteindre 2024 inscriptions afin de montrer notre engagement et notre solidarité envers les Jeux Olympiques de 2024.

Pour motiver ceux qui souhaitent participer à ces challenges et pour vous redonner un peu, à vous, qui donnez tant, des récompenses seront remises, des montres connectées, des cartes cadeaux, des tee-shirts et ce dans chacune des 3 courses.

Alors à vos baskets pour marcher, dévaler, courir, rebondir, parcourir votre ville et faire de la distance... partout et n'importe où....

ARTICLE 2 : LIEUX ET DATES

Où se déroule cet événement ? Partout ! C'est le principe des courses connectées. Vous réalisez votre activité physique (marcher, courir) en intérieur comme en extérieur.

Date : du samedi 28 mai 2022 à 6H au dimanche 3 juillet 2022 à 19H.

Marcher, courir, seul, à plusieurs, en famille : le challenge est de cumuler chacun à son rythme un maximum de kilomètres, le tout réalisé dans le respect de la « charte du marcheur, coureur connecté ».

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes à tous à partir du 20 mai et jusqu'au samedi 2 juillet 2022 à 12H sur <http://www.chronoconnecte.com/labondoufloise>

Les frais de participation sont de 3€ par challenge, vous pouvez vous inscrire à plusieurs challenges en respectant les conditions de ces derniers. Suite à votre inscription vous pouvez participer autant de fois que vous voulez sans limitation.

Pour le challenge famille, les frais de participation sont de 8€ par famille.

Lors de son inscription, le participant reçoit par mail un lien permettant d'enregistrer ses temps réalisés via l'importation d'un fichier GPX de son activité depuis un objet connecté (montre*, application**).

*Montre GPS toutes marques qui fournissent un fichier GPX type Gamin, Polar, Suunto, TomTom.

**Applications mobiles toutes marques qui fournissent un fichier GPX type Décathlon Coach, Strava, Endomondo, Runkeeper...

Si le participant n'a pas de montre ou application connectée, il peut également télécharger l'application gratuite ZapSports (disponible sur l'AppStore et Google Play) et enregistrer directement ses résultats.

Chaque participant pourra télécharger en ligne son e-dossard personnalisé aux couleurs de l'événement pour le porter lors de son ou ses activités sportives.

ARTICLE 4 : LES CHALLENGES

Marcher, courir, seul, à plusieurs, en famille : le challenge est de cumuler chacun à son rythme un maximum de kilomètres, sauf pour la course compétition où c'est la réalisation du meilleur chrono.

1. Course challenge : réalisation du plus grand nombre de kilomètres sur la période de la course, course à pied, à partir de 13 ans et sans limite d'âge.
2. Marche challenge : réalisation du plus grand nombre de kilomètres sur la période de la course, marche, à partir de 13 ans et sans limite d'âge.
3. Challenge family : réalisation du plus grand nombre de kilomètres sur la période de la course, type marche, à partir de 11 ans.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENT

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

La participation implique l'acceptation complète par chaque concurrent du présent règlement ainsi que de la charte du marcheur, coureur connecté.

ARTICLE 7 : DROIT À L'IMAGE

Lors de son engagement à l'événement, chaque concurrent autorise, à titre gratuit, la ville de Bondoufle à utiliser, faire utiliser, à reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix, et sa prestation sportive dans le cadre de l'événement pour illustrer ses supports d'information et de communication. Cette autorisation est valable sans limitation de temps, pour tout média existant ou à venir.

ARTICLE 8 : ASSURANCE

Vous participez à cet événement connecté à vos propres risques sous votre entière responsabilité. Vous êtes conscient que ces activités physiques demandent d'être en bonne santé générale, avoir passé une visite médicale il y a moins d'un an et avoir la forme physique nécessaire pour y participer. Vous attestez être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels ainsi qu'une assurance responsabilité civile. Vous dégagez la ville de Bondoufle, son maire, ses employés de toute responsabilité pour quelque réclamation que ce soit, relativement à toute blessure personnelle, à un décès ou à des dommages matériels résultant de votre participation à cet événement.

ARTICLE 9 : RÉCOMPENSES

Chaque participant pourra notamment télécharger son e-diplôme souvenir personnalisé attestant de sa mobilisation avec sa référence kilométrique.

Dépassons les frontières et traçons ensemble le parcours !

Marcher et courir pour mieux Re-Bond-ir

Mobilisons-nous pour faire du sport !

